

St-Rédempteur, le 17 novembre 2005

Aux membres de la commission parlementaire  
Projet de loi #124  
« Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance »

Suite au projet de loi 124 et avec toute l'insécurité voire même la panique qu'il suscite, nous nous sommes réunies, 2 responsables de service de garde, pour composer cette lettre. Celle-ci a pour but de vous témoigner de ce que nous avons vécu lors de notre accréditation par, à l'époque, une agence de garde en milieu familial qui avait un permis de 250 places.

Nous étions déjà accréditées avant la réforme de 1997 et avons vécu cette vague de changement. (Nathalie est accréditée depuis 1990 et Johanne depuis 1991.)

L'agence en question était chapeautée par une directrice qui dirigeait au total 4 agences de garde en milieu familial sur 4 territoires différents. À cette époque, toutes les r.s.g. faisaient partie « des services plus ». Lorsque Johanne a quitté en 1999, un montant de 2.50\$ par jour par enfant de plus de 18 mois était prélevé sur le versement des subventions, et pour les poupons, celui-ci était de 4.50\$ par jour. Imaginez-vous les sommes amassées par l'agence? (Au plus bas, 2.50\$ x 250 enfants = 625\$ par jour plus le 2\$ additionnels par poupons!!!) Une éducatrice ayant 6 enfants sous son aile devait ainsi payer au moins 15\$ par jour (sans poupon) soit 300\$ par mois). De plus, la réunion aux 6 semaines devenait ainsi obligatoire pour toutes. Ce n'est qu'en 1997, lors de la nouvelle réforme, que nous avons été informées que nous pouvions faire un choix. Mais, croyez-nous, de la façon dont il nous a été présenté, il fallait que la r.s.g. qui se dissociait des *services plus* ait une confiance en elle inébranlable.

Ce joli magot nous donnait droit au versement de nos subventions aux 2 semaines au lieu du versement mensuel offert par le gouvernement, il nous donnait accès à un prêt de 3 jouets et d'un livre par enfant échangeables à chaque réunion (soit aux 6 semaines), parc, chaises-hautes, poussettes, poupons-bus, émetteurs, bancs d'appoints, barrières, matelas de sol, etc. nous étaient *prêtés*, si on peut le dire ainsi. Cette somme permettait aussi de faire venir une formatrice à nos bureaux pour suivre nos formations. Mais attention, ce montant ne payait pas le tarif du cours mais seulement la location de la salle

et de la chaise sur laquelle nous nous asseyions (sont cités ici les mots de la directrice en poste à l'époque). Nous n'avions donc pas à chercher où prendre la formation, nous avions tout à portée de mains... ce qui, avouons-le, était tout de même une option intéressante d'autant plus que nous nous connaissions toutes étant donné l'obligation d'assister aux réunions. En ce qui a trait au perfectionnement annuel de 6 heures, celui-ci par contre faisait partie des *services-plus* car nous avions une période d'une heure consacrée à un membre du personnel qui nous présentait différents thèmes à chaque rencontre. Bref, chaque réunion était divisée ainsi : 1 heure pour échanger les jouets, 15 à 30 minutes pour la directrice qui nous faisait part du blabla bureaucratique ou gouvernemental et 1 heure de perfectionnement.

Concernant les fiches d'assiduité, une entente était établie avec une r.s.g. de chaque secteur de l'agence. La r.s.g. avait une boîte aux lettres dédiée seulement aux fiches d'assiduité. Nous n'avions pas à la déranger et nous pouvions y déposer notre enveloppe à toute heure du jour ou de la nuit. Notre conseillère pédagogique passait le lundi matin de chaque quinzaine pour les récupérer et les remettre à l'agence, les bureaux de celle-ci étant sur la rive-nord et nous, sur la rive-sud.

Concernant le soutien pédagogique : en faisant partie des *services-plus*, nous avons droit à 6 visites annuelles qui comportaient le volet pédagogique et l'inspection. De cette façon, nous ne savions jamais quand allait se pointer notre conseillère. Bien sûr, si nous avons besoin de conseils particuliers, nous pouvions en tout temps contacter l'agence par téléphone. Celles qui ne choisissaient pas l'option *services-plus* avaient droit à 3 visites annuelles.

Nathalie a quitté avant la réforme de 1997 mais Johanne y est demeurée jusqu'en 1999. Lorsque ce choix a été présenté aux r.s.g., celui-ci a suscité bien des réflexions de la part des adhérentes. On réalisait combien cher il en coûtait pour faire partie des *services plus*... C'est à ce moment qu'un comité formé d'une r.s.g. et d'un parent de chacune des 4 agences se réunissaient avec la directrice pour en évaluer le coût réel et, ce qui était le but à atteindre, en faire baisser le prix. Nous avons perdu 5 soirées de notre temps pour finalement aboutir à une baisse de 25¢ par jour. Cette baisse était déguisée puisqu'elle nous enlevait des services. C'est à ce moment que Johanne a quitté l'agence avec le parent qui l'accompagnait à ces dites réunions. On changeait 4 trentesous pour une piastre... On ne sentait aucune bonne foi à notre égard comme r.s.g.

C'est alors que Johanne s'est fait accréditée par le CPE Les Mousses en juin 1999. Nathalie avait pour sa part volé de ses propres ailes quelques années avant son accréditation avec Les Mousses en octobre 1999.

Quel soulagement d'arriver au CPE Les Mousses. Quelle liberté de se sentir quelqu'un et quelqu'un d'important. Quel réconfort d'avoir du personnel ouvert à

nos besoins, toujours enclin à nous soutenir et ce, sans frais, de manière transparente avec seulement les subventions accordées par le gouvernement. Jamais nous nous sommes senties employées mais plutôt et toujours partenaires incontournables. Pour vous donner une idée de la proximité entre le C.P.E et les R.S.G, la coordonnatrice connaît par cœur le nom de chacun des enfants que nous recevons (mis à part quelques oublis).

Le sentiment d'appartenance à notre C.P.E. est inestimable. Il est essentiel que ces liens solides entre les r.s.g. et la direction du centre soient présents dans le cadre de nos fonctions. Autrement, comment pouvons-nous vivre un partenariat qui au bout du compte n'a qu'une *retombée positive sur la relation directe entre la r.s.g. et les enfants ou parents qu'elle reçoit.*

Nous croyons qu'il pourrait être possible d'avoir des bureaux régionaux mais sûrement pas avec un permis de 700 à 1000 places. Voyons donc! C'est *ridicule* de croire que nous aurions un meilleur service et une meilleure relation. Si il existe des C.P.E qui abusent du système (et nous y croyons pour l'avoir vécu) il est aberrant de démolir le partenariat de ceux qui ont le vent dans les voiles.

Selon nous, nous croyons que seuls les CPE qui se sont démarqués par leur partenariat avec leurs r.s.g. seraient les mieux placés pour se voir augmenter leur nombre de places au permis. Ainsi, un CPE par secteur deviendrait gestionnaire en jumelant le volet familial de 2 à 3 CPE. La R.S.G. n'aurait plus le choix du CPE qui l'accrédite mais nous croyons qu'en choisissant le CPE qui s'est démarqué, l'option demeure intéressante. Cela étant dit et paraissant très beau, on voit bien avec l'expérience vécue par le passé que ce n'est pas sans ressource financière que tout ceci peut se vivre dans l'harmonie...

Si cette réforme coûte trop cher, pourquoi l'état doit payer pour une garde **sans motif...** Si une famille est dans un réel besoin pour son enfant, une place pourrait lui être accordée sur référence du C.L.S.C. mais qu'en est-il de toutes les autres places où le parent est à la maison? Nous en connaissons tous qui profite du système! Et si on s'arrêtait un peu pour regarder où cela nous mène!

***Ce labyrinthe nébuleux est étourdissant!!! Vive l'heure où le calme sera revenu dans nos CPE et dans nos foyers!***

Deux r.s.g. écoeurées!



Johanne Roberge

et



Nathalie Roy